Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée de la Risle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

PRÉFECTURE DE L'EURE
- 4 MAI 2015
ARRIVÉE

Date de la convocation
3 avril 2015
Date d'affichage
15 avril 2015
Nombre de Membres
En exercice : 30
Présents : 21
Votants : 23

OBJET : ACCORD DE PRINCIPE POUR ELABORATION D'UN SITE INTERNET EN REGIE

L'An Deux mille quinze, le 15 avril à 17 heures 30, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du département de la médiathèque de SAINT-PHILBERT-SUR-RISLE, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis COUREL.

Etaient présents : MM. les Délégués communaux :
MM. TROCQUE, POTTIER, BEIGLE, MAHIETTE, BEURIOT, BELLONCLE, DANSET, BRONGNIART, TIHY, DOUBLET, LAMY, GAGNANT, COLLIARD, DESCHAMPS, RIFLET, SALOMON, FOUET, Mme RENARD, Mme MADOTTO, Mme COYARD

Ayant donné pouvoir : M BOISSAY donne pouvoir à M TIHY
Mme DEFLUBE donne pouvoir à M BEURIOT

Autres présents :
M BARE Mathieu, aide comptable
M DUPUIS chargé de mission rivière
M DURAND garde rivière

Monsieur BEURIOT a été élu secrétaire

Siège social :
27290 Mairie de Saint Philbert sur Risle
Tél : 09.66.40.18.09 – Fax : 02 32 57 07 59
Courriel : mairie.saintphilbert@wanadoo.fr

Président :
M. Francis COUREL
Tél : 06 03 51 36 14

Technicien de rivière
M Thomas DUPUIS
Tél : 09 66 40 18 09
Courriel : sibvr@orange.fr

Garde-rivière :
M. Bruno DURAND
Tél : 02 32 57 24 01
06.32.17.92.26

Monsieur le Président explique que l'élaboration de la gazette « A l'eau, la Risle » a permis de créer un lien avec les propriétaires-riverains. Toutefois, il rappelle que son tirage est strictement limité aux propriétaires.

Dans le cadre de sa mission de sensibilisation et d'interlocuteur privilégié relatif à la rivière, le Syndicat doit développer sa communication auprès des riverains mais également des usagers de la Risle. C'est pourquoi, la création d'un site Internet est essentielle afin d'atteindre cet objectif. Le site devra présenter le S.I.B.V.R, les missions du syndicat, ses actions, permettre l'accès aux documents du P.P.R.E, de sensibiliser, etc.

Monsieur le Président explique que M DUPUIS va tenter de développer le site Internet du Syndicat en interne et que des frais obligatoires tels que l'achat du nom de domaine et de l'hébergement doivent être prévus.

PRÉFECTURE DE L'EURE
- 4 MAI 2015
ARRIVÉE

VU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT,

Après avoir entendu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un site Internet en régie,
- **AUTORISE,** le président du S.I.B.V.R à approvisionner un budget nécessaire à la mise en place du site Internet du S.I.B.V.R (nom du domaine et de l'hébergement).

La présente délibération sera transmise au Contrôle de légalité en application de l'article 3 de la loi du 2 mars 1982.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA BASSE VALLÉE DE LA RISLE
S.I.B.V.R.
Mairie
27290 Saint Philbert sur Risle
Tél. 09 66 40 18 09 / 02 32 41 02 34
Fax : 02 32 57 07 59

Francis COUREL